

**OBJET        AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de missions aux élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux.

A ce titre, je vous demande de donner mandat spécial à :

- Monsieur Alain COUDERC (Adjoint délégué aux Sports) dans le cadre d'un accompagnement de l'équipe phare de volley-ball pour les phases finales de la Coupe des Clubs Champions de l'Océan Indien, à l'île Maurice du 17 au 21 mars 2010 ;
- Monsieur Edmond LAURET (Adjoint délégué à la coopération décentralisée)
  - a) pour la mission de représentation de la Ville à l'île Maurice du 21 au 23 avril 2010, dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale de l'AVCOI (Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien) ;
  - b) à l'occasion de l'Assemblée Générale des Cités Unies, 1er Forum pour la Coopération Internationale des Collectivités, à Paris du 4 au 7 juillet 2010 ;
- Madame Hélyette PELTIER (Conseillère Municipale) dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de l'Office Municipal des Sports, à Montpellier du 10 au 16 mai 2010.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

OBJET            **AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 10/3-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve exprimée par l'opposition ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE**

10 voix contre  
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
M. INGAR Iqbal, M. Jean-Michel BARDIERE,  
M. René-Paul VICTORIA, M. Serge HOARAU  
et Mme Raziah LOCATE

autres élus présents et mandatés

**ARTICLE 1**

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Alain COUDERC (Adjoint délégué aux Sports) dans le cadre d'un accompagnement de l'équipe phare de volley-ball pour les phases finales de la Coupe des Clubs Champions de l'Océan Indien, à l'île Maurice du 17 au 21 mars 2010 ;
- Monsieur Edmond LAURET (Adjoint délégué à la coopération décentralisée)
  - a) pour la mission de représentation de la Ville à l'île Maurice du 21 au 23 avril 2010, dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale de l'Association des Collectivités et Villes de l'Océan Indien ;
  - b) à l'occasion de l'Assemblée Générale de Cités Unies, 1er Forum pour la Coopération Internationale des Collectivités, à Paris du 4 au 7 juillet 2010 ;

**Délibération n° 10/3-46**

- Madame Hélyette PELTIER (Conseillère Municipale) dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de l'Office Municipal des Sports, à Montpellier du 10 au 16 mai 2010.


**ARTICLE 2**


Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 07 JUIL. 2010

**LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
**08 JUIL 2010**  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 2008-1256 DU 18 DÉCEMBRE 2008  
RELATIVE AUX POUVOIRS ET FONCTIONS DES  
COMMANDES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS